

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties le 18 juillet 2023 au sujet de l'accessibilité à la prime de psychiatrie ainsi que la compensation monétaire prévus à l'article 8 de la section II de l'annexe A pour les personnes salariées des centres hospitaliers psychiatriques et aux centres d'activités visés:

CONSIDÉRANT que cette entente comporte une erreur au sujet du libellé d'un des centres d'activités mentionnés dans l'entente ainsi qu'une coquille au troisième considérant de l'entente:

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

L'entente au sujet de l'accessibilité à la prime de psychiatrie ainsi que la compensation monétaire prévus à l'article 8 de la section II de l'annexe A pour les personnes salariées des centres hospitaliers psychiatriques et aux centres d'activités visés intervenue entre les parties le 18 juillet 2023 et liant,

d'une part.

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNÈLES (FP-CSN)

est modifiée de la façon suivante :

1. Le deuxième considérant de l'entente est remplacé par le suivant:

La création du centre d'activité 5943 - Suivi d'intensité flexible dont les activités étaient anciennement rattachées au centre d'activité 5941 - Suivi intensif dans le milieu;

2. Le troisième considérant de l'entente est remplacé par le suivant :

La création du centre d'activité 5944 - Programme premiers épisodes psychotiques (PPEP) dont les activités étaient anciennement rattachées au centre d'activité 6330 - Services d'évaluation et de traitement de deuxième et troisième ligne en santé mentale;

- 3. La liste des centres d'activités prévus à l'article 1 de l'entente est remplacée par la liste suivante:
 - 5943 Suivi d'intensité flexible ;
 - 5944 Programme premiers épisodes psychotiques (PPEP);

La présente entente entre en vigueur à compter de sa signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le 25 e jour du mois de 2023.

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNÈLES (FP-CSN) LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOÇIAUX (CPNSSS)

Steeve Veilleux Porte-parole FP-CSN

Sophile Allard

Directrice des négociations

CPNSSS

Jessica Goldschleger

FP-CSN

Jean-Guy Payette Porte-parole CPNSSS